

# TECHNICIENS DU MILIEU NATUREL ET DE LA PÊCHE (CNP : 2224)



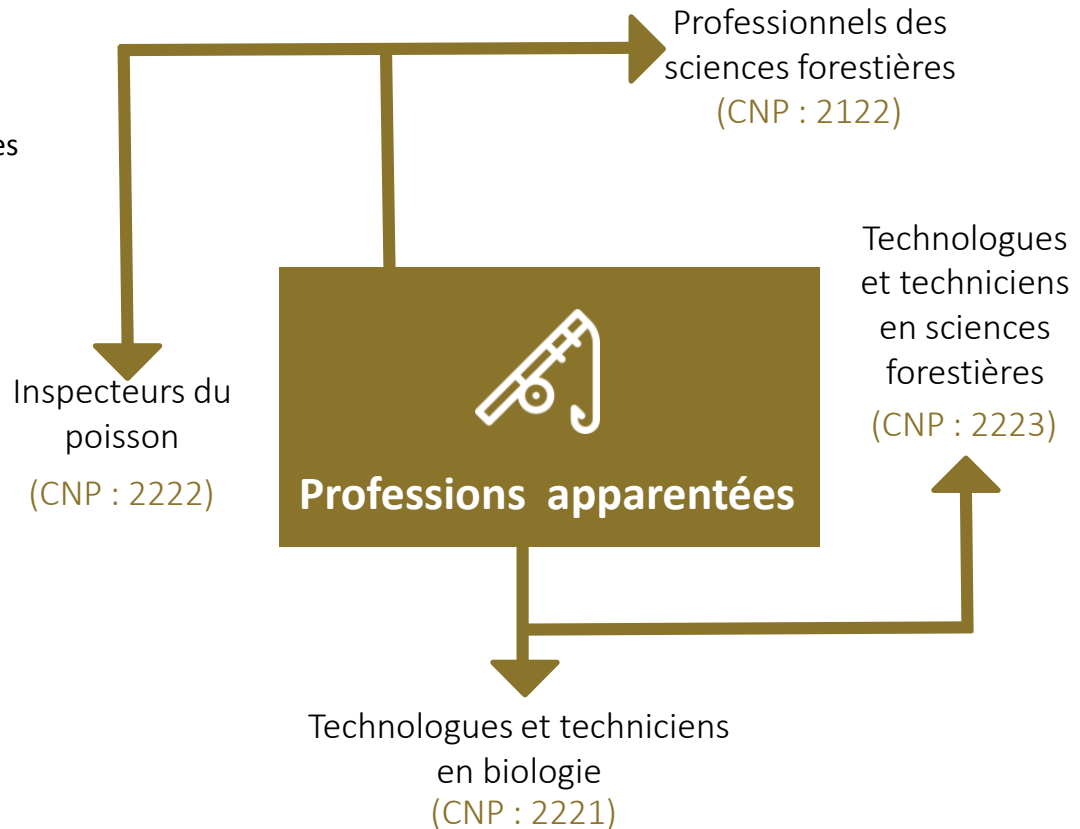
Ce groupe de base comprend les techniciens du milieu naturel et de la pêche, les inspecteurs et les observateurs qui veillent au respect des règlements fédéraux et provinciaux établis afin de protéger la pêche, la faune et les autres ressources naturelles, et rassemblent et transmettent des renseignements sur la gestion des ressources. Ils travaillent dans des services gouvernementaux fédéraux et provinciaux.



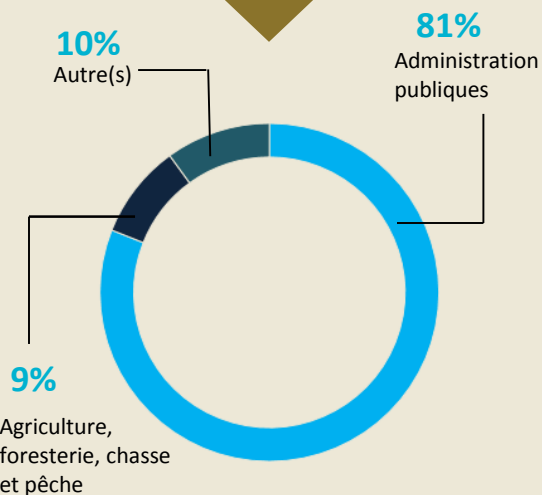
Un diplôme **d'études collégiales** en gestion des ressources renouvelables, en conservation de l'environnement ou dans une discipline connexe est habituellement exigé.



Perspectives d'emploi (2018 - 2020): **satisfaisantes**



## Emploi selon le secteur



## Fonctions principales:

- éveiller l'intérêt du public concernant la conservation de la pêche et de la faune, et le renseigner sur les règlements pertinents;
- patrouiller en camion, en aéronef, en bateau ou à pied afin d'assurer la conformité à la législation provinciale et fédérale régissant la pêche, la faune et l'environnement;
- examiner les plaintes, appréhender les contrevenants, établir les dossiers et présenter les preuves en cour;
- émettre des permis, des documents d'exportation et des licences spéciales et faire la collecte de redevances établies sur la pêche, la faune et les ressources forestières;
- mettre en oeuvre et contrôler des techniques approuvées pour prévenir et réparer les dommages causés par les animaux.



## Exemples d'appellation d'emploi

Agent de conservation

Agent de la pêche et de la faune

Agent des pêches

67

Demande prévues  
2017-2026

N/A \$

Salaires médians par  
heure



Financé par le gouvernement du Canada et la province du Nouveau-Brunswick dans le cadre des Ententes Canada/Nouveau-Brunswick sur le marché du travail.